

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1171

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE 16

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« La région »

les mots :

« Le conseil régional ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« Elle »

le mot :

« Il ».

III. – En conséquence, compléter la même phrase par les mots :

« après consultation du Conseil économique, social et environnemental régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les C.E.S.E.R méritent d'être sollicités.